



Déclaration CFDT CTPM du 26 mai 2011

Monsieur le Secrétaire Général, mesdames et messieurs les représentants de l'administration, mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Le gouvernement ne s'est pas contenté de geler le point d'indice pour 2012, il s'est également refusé à réviser les grilles de salaires pouvant percuter l'augmentation du SMIC.

L'appel à la mobilisation lancé par l'ensemble des syndicats de la fonction publique le 31 mai 2011 nous amène à dénoncer le décrochage du point d'indice en retard constant par rapport à l'indice des prix. Il appauvrit les personnels et dégrade de façon constante depuis la fin des années 90 leur pouvoir d'achat. Nous rappelons que le dernier accord salarial dans les fonctions publiques date des années 1998/1999.

Les perspectives sont sombres avec la mise en œuvre de la réforme des retraites et du relèvement du taux de cotisation des pensions sans oublier celui des complémentaires santé.

Les régimes indemnitaires sont à la traîne et la réponse de l'administration sur la PFR augmente les inégalités de traitement au sein des services et entre catégories.

Les agents de la fonction publique et du ministère fortement impactés par une baisse de leur pouvoir d'achat subissent, en outre, sur un plan professionnel une baisse des effectifs, génératrice de conditions de travail de plus en plus dégradées.

En ce qui concerne le SERM, conformément à l'accord Jacob, la CFDT souhaite que la clause de sauvegarde soit appliquée systématiquement et scrupuleusement respectée. Aujourd'hui, la CFDT renouvelle sa demande pour obtenir un état détaillé par corps de la situation des effectifs au 31 décembre 2010 ainsi que le prévisionnel 2011 par corps.

Afin de répondre de façon lapidaire à la baisse des effectifs, vous avez autorisé des recrutements locaux pour des postes nécessitant des compétences en matière de gestion ou de comptabilité, nous demandons qu'un bilan soit établi sur l'année 2010 sur les conditions de ces recrutements sachant que les niveaux de salaire proposés sont inférieurs au SMIC.

Nous réitérons notre demande sur l'indemnité différentielle exceptionnelle, mise en place au moment de la décentralisation et des transferts des personnels. Nous attendons toujours le bilan de la DRH sur ce dispositif réglementaire limité dans le temps afin de mesurer les situations individuelles urgentes qui perdurent. Nous souhaitons des solutions rapides et les plus adaptées. Derrière ces situations, ce sont des équilibres fragiles de budgets familiaux qui sont en train d'être détruits avec toutes leurs conséquences.

A la perte de pouvoir d'achat, à la baisse des effectifs, se rajoute la baisse des crédits de fonctionnement dans les services. Elle ne permet plus aux agents d'assurer correctement leurs missions ni de partir en formation. Et aujourd'hui, nos représentants nationaux sont mis en difficulté par leurs services car leurs déplacements à Paris «coûtent trop cher» (ex la DDT 69 qui exerce des pressions sur un de nos élus nationaux en lui préconisant de voyager moins et de demander à son syndicat de nommer un représentant d'un autre département pour siéger en réunion). C'est proprement inacceptable et nous demandons à la DRH de bien vouloir assurer pour nos militants nationaux des financements particuliers.

Comment dans un tel contexte pouvons nous parler de dialogue et d'agenda social ?

D'ailleurs, nous dénonçons sur le projet de fusion ANPEEC/MIILOS le manque d'information des agents. Nous avons déjà évoqué ce dossier au CTPM afin qu'une réelle négociation ait lieu. Aujourd'hui les organisations syndicales sont opposées à la création d'une future autorité unique regroupant MIILOS et ANPEEC sous la forme d'un EPIC. En effet, sur un plan strictement juridique, l'activité d'évaluation et de contrôle des logements sociaux même élargie au comité interprofessionnel du logement n'est ni une activité commerciale ni une activité industrielle. La CFDT réaffirme avec force son opposition à la création d'un EPIC qui apparaît inopportun et qui est rejeté par la majorité du personnel.

Monsieur le Secrétaire général, demain se tiendra un groupe d'échanges qui traitera du projet de statut des futurs techniciens du développement durable. Malgré 4 réunions de concertation, le constat est accablant puisque les propositions faites par votre administration sont en deçà du décret fonction publique sur le recrutement.

Ce mode de recrutement risque de mettre en cause l'existence des écoles ce qui pour la CFDT est tout à fait inacceptable.

De plus, alors que le ministère avait imposé à l'ensemble des organisations syndicales un détachement dans l'emploi fonctionnel, aujourd'hui, sans aucune contrepartie pour l'ensemble de ces agents, vous décidez de façon unilatérale de supprimer cet emploi.

Pour nous, la refonte statutaire était l'occasion d'offrir une réelle évolution de carrière aux agents. Nous aurions pu espérer une évolution du régime indemnitaire comparable à celle des agents de catégories A technique.

Et aujourd'hui, les projets présentés passent à côté de ces objectifs.

En ce qui concerne le dossier OPA, nous vous rappelons comme nous l'avons fait hier au Cabinet, la demande intersyndicale d'une audience avec la ministre.

Madame la Ministre, lors du dernier CTPM, a annoncé la mise en place d'une concertation interne et externe sur le statut des CETE et sur le devenir du RST. Depuis, aucune nouvelle. Nous souhaitons que ses engagements soient tenus.

Enfin, nous rappelons que la mise en place d'un agenda social ne doit pas tenir lieu d'alibi et remplacer un dialogue social digne de ce nom. A ce propos, le renouvellement des instances paritaires, véritable socle du dialogue social, doit s'accompagner de moyens financiers pour les organisations syndicales représentatives. Nous attendons toujours les arbitrages pour le financement de la prochaine campagne électorale.

Merci de votre attention.